



Nouvelle politique de diffusion des nouvelles

Le Club Richelieu apprécie voir ses clubs et ses membres en action! Il est important de faire rayonner notre mouvement et cela passe par vous et votre participation! L'équipe des communications désire toutefois faire le point sur le contenu qu'elle reçoit des clubs à mettre sur les réseaux sociaux ou les sites Web du Richelieu International. Dans l'optique d'avoir du contenu pertinent, intéressant et non redondant, voici une liste d'exemples de contenu qui pourraient être partagés sur ses différentes plateformes.

Accepté

- Activités-bénéfices
- Membre du Richelieu qui se distingue dans sa vie professionnelle ou personnelle (ex. : Prix)
- Club qui se distingue dans sa région
- Anniversaires d'adhésion
- Autre

Voici ce dont nous avons besoin pour vous publier sur les réseaux sociaux

- Le nom du club;
- Le nom de la personne ou des personnes sur les photos ou les vidéos;
- Une explication de l'événement
- Idéalement, des médias comme des photos, des vidéos, des articles de journaux.

Matériel non accepté

Ne peuvent être diffusés ou tolérés

- Photos floues ou inadéquates;
- Matériel à caractère politique, religieux ou commercial;
- Annonces publicitaires, sollicitations de la part d'une personne ou d'une entreprise pour son but personnel;
- Pétitions;
- Matériel incomplet, qui omet des renseignements essentiels comme le nom du Club, le nom des membres, le but, etc.

L'équipe des communications se réserve le droit d'approuver si le contenu reçu doit être publié ou non.

Pour information : Courriel : communications@richelieu.org